

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, convoquée à 19 h 30, tenue à huis clos à 20 h 51, le mardi 4 mai 2021, par vidéoconférence.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Harry Gow, conseiller #1;
Monsieur Pierre Lauzon, conseiller #3;
Monsieur Bernard Archambault, conseiller #4;
Monsieur Robert Mayrand, conseiller #6.

SONT VACANTS : Poste #2
Poste #5

Formant le quorum, sous la présidence de madame la mairesse Chantal Denis.
(Code municipal du Québec - article 147)

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE : Madame Véronique Piché,
directrice générale et secrétaire-trésorière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution 2021-05-149

CONSIDÉRANT que madame la mairesse procède à l'ouverture de la séance à 20 h 51;

CONSIDÉRANT l'avis public du 31 mars 2021 en lien avec la séance ordinaire du 4 mai 2021;

CONSIDÉRANT que l'Organisation mondiale de la santé a déclaré une pandémie de la COVID-19 le 11 mars 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 596-2021 du 28 avril 2021, qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 7 mai 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication si les mesures sanitaires ne peuvent être respectées;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux dont la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bernard Archambault, appuyé par Pierre Lauzon et résolu, à l'unanimité que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence.

Toute documentation utile à la prise de décision a été rendue disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance. (Code municipal du Québec - article 148)

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2021-05-150

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Harry Gow, appuyé par Robert Mayrand, et résolu, à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. POSTE VACANT AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL – PRISE DE PAROLE PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE TRÉSORIÈRE**
- 4. POSTE VACANT AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL – ÉLECTION PARTIELLE**
- 5. PÉRIODE DE QUESTIONS GÉNÉRALES**
- 6. PROCÈS-VERBAL - ADOPTION**
- 7. MAIRIE - SUIVI SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS**

- 8. ADMINISTRATION ET FINANCES**
 - 8.1 COMPTES À PAYER
 - 8.2 ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR – ANNÉE 2020 - DÉPÔT
 - 8.3 PG SOLUTIONS – ACHAT DE SERVICES
 - 8.4 RESSOURCES HUMAINES – AIDE TECHNIQUE À LA VIE CULTURELLE ET COMMUNAUTAIRE – EMBAUCHE
 - 8.5 RESSOURCES HUMAINES - TECHNICIENNE COMPTABLE – EMBAUCHE
 - 8.6 RESPONSABLE À LA VIE CULTURELLE ET COMMUNAUTAIRE – DEMANDE DE CARTE DE CRÉDIT
 - 8.7 RÈGLEMENT 2021-001 – RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET
 - 8.8 CHAÎNE DE TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE SUR LE TERRITOIRE (CRTC-TVR9) – DEMANDE D'APPUI
 - 8.9 INSTITUTION FINANCIÈRE – ADMINISTRATRICE PRINCIPALE - ACCÈSD AFFAIRES
 - 8.10 INSTITUTION FINANCIÈRE – CARTES DE GUICHET
 - 8.11 ASSURANCE COLLECTIVE – ADMINISTRATION
 - 8.12 REER COLLECTIF - ADMINISTRATION
 - 8.13 JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

- 9. TRAVAUX PUBLICS**
 - 9.1 TRAVAUX PUBLICS - SUIVI SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS
 - 9.2 RAPIÉÇAGE TERRITOIRE 2021 – OCTROI DE CONTRAT
 - 9.3 NETTOYAGE DE FOSSÉ – ANNÉE 2021
 - 9.4 MINISTÈRE DES TRANSPORTS (MTQ) – DEMANDE DE DÉTOUR
 - 9.5 TRAVAUX PUBLICS- ACHAT

- 10. BÂTIMENTS MUNICIPAUX**
 - 10.1 GARAGE ET CASERNE INCENDIE – IMMEUBLE MUNICIPAL SITUÉ AU 27, MONTÉE DE LA POMME D'OR – PEINTURE EXTÉRIEUR DU BÂTIMENT - MANDAT

- 11. PARCS MUNICIPAUX**
 - 11.1 AMÉNAGEMENT DES PARCS – SUIVI DE DIFFÉRENTS DOSSIERS
 - 11.2 RÉFECTION DU TERRAIN DE SOCCER DE L'ÉCOLE GEORGE-ÉTIENNE-CARTIER
 - 11.3 TERRAIN DE SOCCER SITUÉ AU 1060, RUE DU MOULIN-PAYET – INGÉNIERIE / MANDAT
 - 11.4 GLORIETTE – RÉFECTION – ÉBÉNISTE - MANDAT
 - 11.5 RÉFECTION GLORIETTE ET DU MAI DES PATRIOTES – PEINTRE - MANDAT

- 12. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 12.1 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET DE PREMIERS RÉPONDANTS – SUIVI SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS
 - 12.2 SÉCURITÉ CIVILE – SUIVI SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS
 - 12.3 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET DE PREMIERS RÉPONDANTS - ACHATS
 - 12.4 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE (SSI) DE LA MUNICIPALITÉ – ENTENTE
 - 12.5 RÈGLEMENT 2021-003 – RÈGLEMENT RELATIF AU CONTRÔLE ANIMALIER SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET
 - 12.6 SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS – VÉHICULE USAGÉ - DON

- 13. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE**
 - 13.1 ENVIRONNEMENT – SUIVI SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS
 - 13.2 AGRICULTURE – SUIVI SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS
 - 13.3 TRANSPORT COLLECTIF – SUIVI SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS
 - 13.4 COVABAR – RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION– ANNÉE 2021-2022
 - 13.5 RÈGLEMENT 2021-008 - RÈGLEMENT RELATIF POUR RÉGIR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU – AVIS DE MOTION
 - 13.6 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE VISANT L'OPTIMISATION DU RÉSEAU D'ÉCOCENTRES QUÉBÉCOIS – APPUI À LA DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN ÉCOCENTRE RÉGIONAL À MONT-SAINT-HILAIRE

14. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

14.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME – SUIVI SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS

14.2 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES – MATRICULE 2973-04-0562 – DÉPÔT DE DEMANDE

14.3 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES – MATRICULE 2670-06-3333 – DÉPÔT DE DEMANDE

15. LOISIRS, CULTURE, BIBLIOTHÈQUE ET VIE COMMUNAUTAIRE

15.1 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – SUIVI DE DIFFÉRENTS DOSSIERS

15.2 BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – SUIVI DE DIFFÉRENTS DOSSIERS

15.3 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DES MASKOUTAINS ET D'ACTON (OMH), AÎNÉS ET DOMPIERRE SUR MER – SUIVI DE DIFFÉRENTS DOSSIERS

15.4 CULTURE MONTRÉGIE – ADHÉSION 2021-2022

15.5 ORCHESTRE D'HOMMES-ORCHESTRES – ÉVÈNEMENT SPÉCIAL - PERMISSION DE BRUIT

15.6 PROGRAMME MADA - ADHÉSION À UNE DEMANDE COLLECTIVE AVEC LA MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU - NOMINATIONS

15.7 CHANTS DE VIELLES - ÉVÈNEMENT SUR L'EAU — QUAI FERDINAND-FECTEAU - AMARRAGE DE BATEAUX - DEMANDE

16. SUJETS DIVERS

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

3. POSTE VACANT AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL – PRISE DE PAROLE PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE TRÉSORIÈRE

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Véronique Piché, annonce la démission de la conseillère #2, madame Patricia Bégin, en date du 14 avril 2021. Avec cette annonce qui a été aussi faite lors de la dernière séance ordinaire du conseil municipal (résolution 2021-04-103), le poste de la conseillère #2 devient vacant.

À la suite de cette annonce, la directrice générale et secrétaire-trésorière demande aux membres du conseil s'ils veulent combler le poste par une élection partielle.

Deux options s'offrent au conseil municipal, de rendre leur décision maintenant ou à une séance extraordinaire (article 335 de la LERM).

4. POSTE VACANT AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL – ÉLECTION PARTIELLE

Résolution 2021-05-151

CONSIDÉRANT le point 3 de la présente séance ordinaire du conseil municipal;

CONSIDÉRANT la résolution 2021-04-103 (*MADAME PATRICIA BÉGIN, CONSEILLÈRE AU POSTE #2 – DÉMISSION – DÉPÔT*);

CONSIDÉRANT l'article 337 de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), *La vacance d'un poste de conseiller constatée dans les 12 mois qui précèdent le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale et dont le conseil n'a pas décrété le comblement par une élection partielle n'est comblée que lors de cette élection générale.*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bernard Archambault, appuyé par Pierre Lauzon, et résolu, à l'unanimité, de laisser le poste vacant et de ne pas tenir d'élection partielle.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS GÉNÉRALES

Le conseil a invité la population à soumettre leurs questions par téléphone ou par courriel avant midi le 4 mai 2021. Les questions seront répondues par l'entremise d'une Gloriette et sur le site internet de la Municipalité sous la rubrique procès-verbaux. Il n'y a aucune question.

Veillez noter que le conseil municipal se réserve le droit de ne pas lire les questions s'il juge le contenu offensant ou inapproprié. Ceci en conformité avec notre règlement de régie interne 2010-03, plus particulièrement en lien avec les articles 17 à 24.

6. PROCÈS-VERBAL - ADOPTION

Résolution 2021-05-152

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Harry Gow, appuyé par Bernard Archambault, et résolu, à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021.

7. MAIRIE - SUIVI SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS

Madame Chantal Denis, mairesse, fait rapport verbal en lien avec plusieurs dossiers municipaux.

8. ADMINISTRATION ET FINANCES

8.1 COMPTES À PAYER

Résolution 2021-05-153

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bernard Archambault, appuyé par Robert Mayrand, et résolu, à l'unanimité, de permettre le paiement des comptes selon la liste qui a été remise aux membres du conseil en date du 29 avril 2021 :

Factures à payer	7 609,35\$
Factures payées – pour approbation	61 408,08 \$
Salaires et DAS payés	48 558,37 \$

et de prendre acte du certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après:

Je, soussignée, Véronique Piché, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, certifie qu'il y a soit des fonds disponibles dans les postes budgétaires ou qu'il y a soit des fonds disponibles dans l'ensemble du poste budgétaire prévu pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 29 avril 2021, et approuve en conséquence, telle que soumise, ladite liste des factures à payer. Prendre note qu'il se peut

que des transferts budgétaires ou des affectations doivent être effectués en cours ou en fin d'année financière.



Véronique Piché
Directrice générale et secrétaire-trésorière

8.2 ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR – ANNÉE 2020 - DÉPÔT

Dépôt des états financiers et du rapport du vérificateur pour l'année 2020, à la suite de l'avis public du 1^{er} avril (*Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2020*).

8.3 PG SOLUTIONS – ACHAT DE SERVICES

Résolution 2021-05-154

CONSIDÉRANT que PG Solutions est le fournisseur informatique pour le logiciel de la comptabilité municipale;

CONSIDÉRANT le départ de l'employée à la comptabilité;

CONSIDÉRANT l'embauche d'une ressource par intérim;

CONSIDÉRANT que certains employés municipaux n'ont jamais été formés sur ce logiciel;

CONSIDÉRANT que des tâches comptables seront effectuées temporairement par PG Solutions pour décharger les employés municipaux et pour reprendre du retard de début d'année;

CONSIDÉRANT une future embauche au poste de technicienne comptable.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Lauzon, appuyé par Robert Mayrand, et résolu, à l'unanimité, de prendre les services de PG Solutions pour de la formation et des tâches comptables au taux horaire de 130,00\$ de l'heure (avant taxes).

8.4 RESSOURCES HUMAINES – AIDE TECHNIQUE À LA VIE CULTURELLE ET COMMUNAUTAIRE – EMBAUCHE

Résolution 2021-05-155

CONSIDÉRANT la résolution 2021-04-105 (*RESSOURCES HUMAINES – AIDE TECHNIQUE À LA VIE CULTURELLE ET COMMUNAUTAIRE – CRÉATION DE POSTE*);

CONSIDÉRANT la résolution 2021-04-108 (*RESSOURCES HUMAINES – AIDE TECHNIQUE À LA VIE CULTURELLE ET COMMUNAUTAIRE - OFFRE D'EMPLOI - ENTÉRINER AFFICHAGE*).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bernard Archambault, appuyé par Harry Gow, et résolu, à l'unanimité :

D'EMBAUCHER monsieur Sébastien Gervais au poste d'aide technique à la vie culturelle et communautaire. Le premier jour de travail sera le 17 mai 2021 avec une période de probation de six (6) mois;

D'AUTORISER conjointement madame Véronique Piché, directrice générale et madame Chantal Denis, mairesse, pour et au nom de la Municipalité, à signer le contrat de travail de monsieur Sébastien Gervais.

8.5 RESSOURCES HUMAINES - TECHNICIENNE COMPTABLE – EMBAUCHE

Résolution 2021-05-156

CONSIDÉRANT la résolution 2021-04-109 (*RESSOURCES HUMAINES - MADAME ROXANNE CHABOT – TECHNICIENNE COMPTABLE – DÉMISSION*).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bernard Archambault, appuyé par Harry Gow, et résolu, à l'unanimité :

D'EMBAUCHER madame Maryse Jourdain au poste de technicienne comptable. Le premier jour de travail sera le lundi 10 mai 2021 avec une période de probation de six (6) mois;

D'AUTORISER conjointement madame Véronique Piché, directrice générale et madame Chantal Denis, mairesse, pour et au nom de la Municipalité, à signer le contrat de travail de madame Maryse Jourdain;

DE REMERCIER madame Joanne Bouchard, technicienne comptable par intérim (résolution 2021-04-110). Son dernier jour de travail était le lundi 3 mai 2021.

8.6 RESPONSABLE À LA VIE CULTURELLE ET COMMUNAUTAIRE – DEMANDE DE CARTE DE CRÉDIT

Résolution 2021-05-157

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Mayrand, appuyé par Pierre Lauzon, et résolu, à l'unanimité :

D'AUTORISER la demande de carte de crédit (limite à 1 500 \$) pour la responsable à la vie culturelle et communautaire, madame Marie-Claude Bouchard, auprès de l'institution financière;

D'ANNULER la carte de crédit de l'ancienne coordonnatrice des loisirs, madame Laurie Pagé.

8.7 RÈGLEMENT 2021-001 – RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET

Monsieur Bernard Archambault, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera le règlement 2021-001 - règlement relatif à la gestion contractuelle de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Le projet de règlement est déposé par monsieur Bernard Archambault, conseiller. Des copies du projet de règlement sont à la disposition du public et sur le site internet de la Municipalité.

8.8 CHAÎNE DE TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE SUR LE TERRITOIRE (CRTC-TV9) – DEMANDE D'APPUI

Résolution 2021-05-158

CONSIDÉRANT qu'il serait indispensable que TVR9, le service télévisuel de la Vallée-du-Richelieu, puisse assurer un service de communication adapté répondant aux intérêts et aux besoins de toute la communauté du territoire, soit les 13 municipalités de la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR);

CONSIDÉRANT que TVR9 doit devenir ce support auprès de la MRCVR en appui au développement régional, en offrant le service et l'accès à toutes les municipalités de la MRCVR;

CONSIDÉRANT que TVR9 développe, pour la communauté, du contenu télévisuel pour enrichir la qualité de vie des citoyens et des citoyennes du territoire de la Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'avoir du contenu de qualité adapté aux différentes communautés canadiennes;

CONSIDÉRANT qu'il est difficile de développer des projets communs sans la collaboration des municipalités qui ne reçoivent pas le réseau TVR9;

CONSIDÉRANT que cinq des treize municipalités de la MRCVR, soit Carignan, Chambly, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu et Saint-Jean-Baptiste, ne sont pas desservies via la chaîne TVR9.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bernard Archambault, appuyé par Harry Gow, et résolu, à l'unanimité :

DE PROCÉDER à une demande auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes afin que le télédiffuseur autonome TVR9 puisse être disponible sur l'ensemble du territoire de la MRC de La Vallée-du-Richelieu;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, aux députés provinciaux des circonscriptions de Borduas et de Chambly, messieurs Simon Jolin-Barette, Député de Borduas et ministre responsable de la région de la Montérégie, et Jean-François Roberge, Député de Chambly et ministre de l'Éducation, ainsi qu'au député fédéral de la circonscription de Beloeil-Chambly et chef du Bloc Québécois, monsieur Yves-François Blanchet.

8.9 INSTITUTION FINANCIÈRE – ADMINISTRATRICE PRINCIPALE - ACCÈS D'AFFAIRES

Résolution 2021-05-159

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bernard Archambault, appuyé par Robert Mayrand, et résolu, à l'unanimité, que madame Maryse Jourdain peut

avoir un accès d'administratrice pour la gestion des comptes par l'AccèsD affaires.

8.10 INSTITUTION FINANCIÈRE – CARTES DE GUICHET

Résolution 2021-05-160

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bernard Archambault, appuyé par Harry Gow, et résolu, à l'unanimité, que pour les comptes de banque avec le folio 652385 et 680034, d'autoriser madame Maryse Jourdain à posséder une carte de guichet (dépôt seulement).

8.11 ASSURANCE COLLECTIVE – ADMINISTRATION

Résolution 2021-05-161

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bernard Archambault, appuyé par Robert Mayrand, et résolu, à l'unanimité, de nommer madame Véronique Piché, administratrice principale de tout ce qui est relié avec l'assurance collective pour les employés de la Municipalité.

8.12 REER COLLECTIF - ADMINISTRATION

Résolution 2021-05-162

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Mayrand, appuyé par Bernard Archambault, et résolu, à l'unanimité, de nommer madame Véronique Piché, administratrice principale de tout ce qui est relié avec le REER collectif pour les employés de la Municipalité.

8.13 JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

Résolution 2021-05-163

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de

nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Lauzon, appuyé par Robert Mayrand, et résolu, à l'unanimité, de proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1 TRAVAUX PUBLICS - SUIVI SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS

Rapport verbal sur différents dossiers en lien avec les travaux publics.

9.2 RAPIÉÇAGE TERRITOIRE 2021 – OCTROI DE CONTRAT

Résolution 2021-05-164

CONSIDÉRANT la résolution 2021-03-076 (*RAPIÉÇAGE D'ASPHALTE – CHEMINS MUNICIPAUX – APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – ANNÉE 2021*);

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

Les entreprises Cournoyer asphalte Ltée.	156,00 \$ / T (avant taxes)
Pavage Axion inc.	236,88 \$ / T (avant taxes)

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bernard Archambault, appuyé par Harry Gow, et résolu, à l'unanimité, d'octroyer le contrat de rapiéçage mécanisé pour la saison 2021 à la compagnie les entreprises Cournoyer asphalte Ltée. à 156,00 \$ la tonne (avant taxes) pour un montant total avec taxes de 50 000 \$.

9.3 NETTOYAGE DE FOSSÉ – ANNÉE 2021

Résolution 2021-05-165

CONSIDÉRANT les nettoyages de fossés aux alentours de l'école et le centre communautaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bernard Archambault, appuyé par Pierre Lauzon, et résolu, à l'unanimité, d'autoriser Agri-Vallée avec son équipement à nettoyer lesdits fossés, au coût de 160,00 \$ de l'heure (avant taxes).

Prendre note que 50% de la dépense totale sera assumée par le propriétaire ou usagé des terres agricoles touchées par le nettoyage.

9.4 MINISTÈRE DES TRANSPORTS (MTQ) – DEMANDE DE DÉTOUR

Résolution 2021-05-166

CONSIDÉRANT une planification de changement de ponceaux sur la montée Pomme d'Or (route ministérielle) par le ministère des Transports vers le mois de juin ou juillet 2021;

CONSIDÉRANT que le MTQ a besoin de prévoir un détour pendant leurs travaux;

CONSIDÉRANT que le MTQ doit prévoir un détour pour la circulation;

CONSIDÉRANT la demande du MTQ en date du 26 avril 2021, pour effectuer leur détour sur les chemins municipaux de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT que leur demande touche les chemins municipaux : le chemin Monseigneur Gravel et le rang du Brûlé.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bernard Archambault, appuyé par Robert Mayrand, et résolu, à l'unanimité :

D'AUTORISER le MTQ à prévoir leur détour sur les chemins municipaux demandés (le chemin Monseigneur Gravel et le rang du Brûlé);

Que le MTQ devra fournir un relevé de caméra avant et après lesdits travaux afin de voir si les chemins municipaux ont subi des dommages;

Que le MTQ doit fournir des communications pour diffusion aux citoyens de la Municipalité, deux à trois semaines avant lesdits travaux;

Que le MTQ s'engage à aviser les services d'urgence et autres de la fermeture de leur propre chemin et du détour.

9.5 TRAVAUX PUBLICS- ACHAT

Résolution 2021-05-167

CONSIDÉRANT l'émondage partiel effectué par les travaux publics sur le territoire de la Municipalité et surtout dans les parcs municipaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bernard Archambault, appuyé par Pierre Lauzon, et résolu, à l'unanimité, d'autoriser l'achat d'une mini tronçonneuse électrique sans fils, au coût de 250,00 \$ maximum (avant taxes).

10. BÂTIMENTS MUNICIPAUX

Rapport verbal sur différents dossiers en lien avec les bâtiments municipaux.

**10.1 GARAGE ET CASERNE INCENDIE – IMMEUBLE MUNICIPAL
SITUÉ AU 27, MONTÉE DE LA POMME D'OR – PEINTURE
EXTÉRIEUR DU BÂTIMENT - MANDAT**

Résolution 2021-05-168

CONSIDÉRANT que l'immeuble municipal situé au 27 montée de la Pomme d'Or a besoin d'une réfection au niveau de la peinture du bâtiment extérieur.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Lauzon, appuyé par Bernard Archambault, et résolu, à l'unanimité :

DE MANDATER la compagnie Escouade Peinture, pour la réfection de la peinture du bâtiment extérieur (incluant les produits), au coût de 3 050,00 \$ (avant taxes);

D'ANNULER la résolution 2021-02-050 (*GARAGE MUNICIPAL ET CASERNE INCENDIE – IMMEUBLE MUNICIPAL SITUÉ AU 27, MONTÉE DE LA POMME D'OR – PEINTURE – CONTRAT*).

11. PARCS MUNICIPAUX

11.1 AMÉNAGEMENT DES PARCS – SUIVI DE DIFFÉRENTS DOSSIERS

Rapport verbal sur différents dossiers en lien avec l'aménagement des parcs.

11.2 RÉFECTION DU TERRAIN DE SOCCER DE L'ÉCOLE GEORGE-ÉTIENNE-CARTIER

Résolution 2021-05-169

CONSIDÉRANT l'association du Soccer Saint-Antoine;

CONSIDÉRANT que l'association du Soccer Saint-Antoine joue sur le terrain de soccer de l'école George-Étienne-Cartier;

CONSIDÉRANT qu'une réfection s'impose sur ledit terrain de soccer;

CONSIDÉRANT que le centre de services scolaire des Patriotes n'investira pas sur ledit terrain pour les prochaines années;

CONSIDÉRANT les jeunes qui fréquentent l'école primaire, sont aussi ceux qui jouent au soccer pendant la saison estivale.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bernard Archambault, appuyé par Robert Mayrand, et résolu, à l'unanimité, d'octroyer un contrat de réfection du terrain de soccer à la compagnie Excavation G Jeannotte et Fils Inc. au coût de 9 800,00 \$ (avant taxes).

11.3 TERRAIN DE SOCCER SITUÉ AU 1060, RUE DU MOULIN-PAYET – INGÉNIERIE / MANDAT

Résolution 2021-05-170

CONSIDÉRANT que le terrain de soccer situé au 1060, rue du Moulin-Payet a besoin d'une réfection;

CONSIDÉRANT que la Municipalité aimerait analyser la possibilité de faire des lignes synthétiques sur ledit terrain.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bernard Archambault, appuyé par Harry Gow, et résolu, à l'unanimité, de mandater l'ingénierie de la FQM (Fédération québécoise des municipalités), au coût de 14 800,00 \$ (avant taxes) pour une estimation des coûts des travaux, un relevé d'arpentage, les plans et devis et un appel d'offres.

11.4 GLORIETTE - RÉFECTION – ÉBÉNISTE - MANDAT

Résolution 2021-05-171

CONSIDÉRANT que la Gloriette nécessite une réfection au niveau des pièces manquantes ou abîmées.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bernard Archambault, appuyé par Pierre Lauzon, et résolu, à l'unanimité, de mandater Martin Bélanger Artisan Ébéniste, pour la réfection et l'installation des pièces manquantes ou abîmées à la Gloriette, au coût de 65,00 \$ de l'heure (pour une durée de plus ou moins deux jours) et le matériel n'est pas inclus.

11.5 RÉFECTION GLORIETTE ET DU MAI DES PATRIOTES – PEINTRE - MANDAT

Résolution 2021-05-172

CONSIDÉRANT que la Gloriette et le mai des Patriotes nécessitent une réfection au niveau de la peinture;

CONSIDÉRANT la résolution 2021-05-172 (*GLORIETTE - RÉFECTION – ÉBÉNISTE – MANDAT*).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bernard Archambault, appuyé par Pierre Lauzon, et résolu, à l'unanimité :

DE MANDATER la compagnie Escouade Peinture Mauricie, pour la réfection de la peinture de la Gloriette et du mai des Patriotes (incluant les produits), au coût de 2 100,00 \$ (avant taxes);

D'ANNULER la résolution 2021-02-049 (*MAI DES PATRIOTES – TEINTURE – CONTRAT*).

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.1 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET DE PREMIERS RÉPONDANTS – SUIVI SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS

Rapport verbal sur différents dossiers en lien avec la sécurité incendie et les premiers répondants.

12.2 SÉCURITÉ CIVILE – SUIVI SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS

Rapport verbal sur différents dossiers en lien avec la sécurité civile.

12.3 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET DE PREMIERS RÉPONDANTS - ACHATS

Résolution 2021-05-173

CONSIDÉRANT les demandes d'achat du service de sécurité incendie et de premiers répondants.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Lauzon, appuyé par Robert Mayrand, et résolu, à l'unanimité, d'autoriser les achats suivants :

- Inspection préventive sur tous les véhicules, 345,00 \$ (avant taxes);
- (1) tuyau flexible avec adaptateur pour véhicule pour décontamination, 225,00 \$ (avant taxes).

12.4 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE (SSI) DE LA MUNICIPALITÉ – ENTENTE

Résolution 2021-05-174

CONSIDÉRANT que l'entente entre le SSI et la Municipalité était échue;

CONSIDÉRANT l'entente « avril 2021 ».

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Lauzon, appuyé par Bernard Archambault, et résolu, à l'unanimité, d'autoriser conjointement madame Véronique Piché, directrice générale et madame Chantal Denis, mairesse, pour et au nom de la Municipalité, à signer ladite entente.

Cette entente est d'une durée de 4 ans et est rétroactive au 1^{er} janvier 2021.

12.5 RÈGLEMENT 2021-003 – RÈGLEMENT RELATIF AU CONTRÔLE ANIMALIER SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU - AVIS DE MOTION

Monsieur Bernard Archambault, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera le règlement 2021-003 – règlement relatif au contrôle animalier sur le territoire de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Prendre note que ce règlement remplace le règlement 2020-024, relatif aux animaux sur le territoire de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

12.6 SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS – VÉHICULE USAGÉ - DON

Résolution 2021-05-175

CONSIDÉRANT la fondation Ghislaine Massé reliée à son décès à la fin de l'année 2020;

CONSIDÉRANT qu'avec l'argent amassé (5 500,00 \$), l'administration de la fondation désire offrir à la Municipalité un véhicule usagé pour le service de premiers répondants.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Lauzon, appuyé par Harry Gow, et résolu, à l'unanimité, d'accepter ledit véhicule de style 4x4 sous condition qu'il passe convenablement les inspections mécaniques nécessaires en lien avec les véhicules d'urgences et la SAAQ au besoin.

13. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

13.1 ENVIRONNEMENT – SUIVI SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS

Rapport verbal sur différents dossiers en lien avec l'environnement.

13.2 AGRICULTURE – SUIVI SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS

Rapport verbal sur différents dossiers en lien avec l'agriculture.

13.3 TRANSPORT COLLECTIF – SUIVI SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS

Rapport verbal sur différents dossiers en lien avec le transport collectif.

13.4 COVABAR – RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION– ANNÉE 2021-2022

Résolution 2021-05-176

CONSIDÉRANT le renouvellement d'adhésion auprès de COVABAR (OBV Richelieu / zone Saint-Laurent) pour l'année 2021-2022.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Harry Gow, appuyé par Pierre Lauzon, et résolu, à l'unanimité, de renouveler l'adhésion auprès de COVABAR (OBV Richelieu / zone Saint-Laurent) pour l'année 2021-2022, au coût de 50,00 \$.

13.5 RÈGLEMENT 2021-008 - RÈGLEMENT RELATIF POUR RÉGIR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU – AVIS DE MOTION

Monsieur Harry Gow, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera le règlement 2021-008 – règlement relatif pour régir l'utilisation de l'eau potable sur le territoire de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

13.6 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE VISANT L'OPTIMISATION DU RÉSEAU D'ÉCOCENTRES QUÉBÉCOIS – APPUI À LA DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN ÉCOCENTRE RÉGIONAL À MONT-SAINT-HILAIRE

Résolution 2021-05-177

CONSIDÉRANT que la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) a entrepris les démarches de construction d'un écocentre régional à Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT que l'Écocentre régional vise à permettre à l'ensemble des citoyen(ne)s desservi(e)s par la MRCVR d'avoir accès à un écocentre;

CONSIDÉRANT qu'actuellement, seulement 62 % de la population desservie par la MRCVR a accès à un écocentre;

CONSIDÉRANT que l'Écocentre régional comprendra un atelier de démembrement qui permettra d'optimiser la récupération du bois;

CONSIDÉRANT que l'Écocentre régional poursuit les objectifs fixés par le Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois mis en place par le gouvernement du Québec et RECYC-QUÉBEC.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Harry Gow, appuyé par Pierre Lauzon, et résolu, à l'unanimité, d'appuyer la demande d'aide financière présentée par la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu, dans le cadre du Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois mis en place par le gouvernement du Québec et RECYC-QUÉBEC, pour la construction d'un Écocentre régional à Mont-Saint-Hilaire.

14. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

14.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME – SUIVI SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS

Rapport verbal sur différents dossiers en lien avec l'aménagement, l'urbanisme et le développement.

14.2 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES – MATRICULE 2973-04-0562 – DÉPÔT DE DEMANDE

Résolution 2021-05-178

CONSIDÉRANT le règlement 2016-11 (*RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA CRÉATION D'UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES*);

CONSIDÉRANT la demande du propriétaire, matricule 2973-04-0562;

CONSIDÉRANT la conformité du dépôt de la demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Mayrand, appuyé par Bernard Archambault, et résolu, à l'unanimité, d'autoriser la demande pour le programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques de l'immeuble relié au matricule 2973-04-0562 au montant de 13 490,00 \$ (avant taxes).

14.3 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES – MATRICULE 2670-06-3333 – DÉPÔT DE DEMANDE

Résolution 2021-05-179

CONSIDÉRANT le règlement 2016-11 (*RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA CRÉATION D'UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES*);

CONSIDÉRANT la demande du propriétaire, matricule 2670-06-3333;

CONSIDÉRANT la conformité du dépôt de la demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Mayrand, appuyé par Pierre Lauzon, et résolu, à l'unanimité, d'autoriser la demande pour le programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques de l'immeuble relié au matricule 2670-06-3333 au montant de 17 500,10 \$ (avant taxes).

15. LOISIRS, CULTURE, BIBLIOTHÈQUE ET VIE COMMUNAUTAIRE

15.1 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – SUIVI DE DIFFÉRENTS DOSSIERS

Rapport verbal sur différents dossiers en lien avec les loisirs, la culture et la vie communautaire.

15.2 BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – SUIVI DE DIFFÉRENTS DOSSIERS

Rapport verbal sur différents dossiers en lien avec la bibliothèque municipale.

15.3 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DES MASKOUTAINS ET D'ACTON (OMH), AÎNÉS ET DOMPIERRE SUR MER – SUIVI DE DIFFÉRENTS DOSSIERS

Rapport verbal sur différents dossiers en lien avec l'OMH, les aînés et Dompierre sur Mer.

15.4 CULTURE MONTÉRÉGIE – ADHÉSION 2021-2022

Résolution 2021-05-180

CONSIDÉRANT l'adhésion à Culture Montérégie pour l'année 2021-2022.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Mayrand, appuyé par Harry Gow, et résolu, à l'unanimité, de renouveler l'adhésion (du 1^{er} avril 2021 au

31 mars 2022) à Culture Montérégie pour l'année 2021-2022, au coût de 120,00 \$ (avant taxes).

15.5 ORCHESTRE D'HOMMES-ORCHESTRES – ÉVÉNEMENT SPÉCIAL - PERMISSION DE BRUIT

Résolution 2021-05-181

CONSIDÉRANT l'orchestre d'hommes-orchestres, un collectif d'artistes de Québec et Portneuf, présentera du 28 mai au 6 juin 2021, un projet intitulé Angélus dans le cadre du Carrefour international de théâtre du Québec et du OFFTA (Montréal);

CONSIDÉRANT qu'Angélus est une œuvre sonore itinérante qui circule à partir d'un vieux camion à lait;

CONSIDÉRANT que le projet vise à injecter un peu de poésie dans le quotidien et émerveiller les passants qui croisent par hasard la route de notre Angélus musical;

CONSIDÉRANT qu'ils partiront de Québec le 26 mai 2021 avec pour objectif de rejoindre Montréal le 6 juin 2021, en passant par une cinquantaine de villages dans lesquels ils circuleront une vingtaine de minutes;

CONSIDÉRANT que le projet est musical et amplifié, nous avons besoin d'une autorisation pour leur permettre de « déranger musicalement l'ordre public »;

CONSIDÉRANT que sous toute réserve, qu'ils visent à atteindre Saint-Antoine-sur-Richelieu le 1^{er} ou le 2 juin 2021;

CONSIDÉRANT que leur passage est prévu entre 9h et 21h et qu'ils activeront leur dispositif seulement 20 minutes à l'intérieur de cette plage horaire sur le territoire;

CONSIDÉRANT qu'ils demandent une permission de « bruit ».

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Mayrand, appuyé par Bernard Archambault, et résolu, à l'unanimité, d'accorder une autorisation « bruit » sur le territoire de la Municipalité pour la durée de leur trajet du 26 mai au 6 juin 2021 entre 9h et 21h et ce, pour seulement 20 minutes à l'intérieur de cette plage horaire.

Prendre note que les consignes sanitaires en vigueur par le Gouvernement devront être respectées.

Monsieur Harry Gow, conseiller numéro 1, se retire pour le point suivant.

15.6 PROGRAMME MADA - ADHÉSION À UNE DEMANDE COLLECTIVE AVEC LA MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU - NOMINATIONS

Résolution 2021-05-182

CONSIDÉRANT la résolution 2021-04-139 (PROGRAMME MADA - ADHÉSION À UNE DEMANDE COLLECTIVE AVEC LA MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU);

CONSIDÉRANT le mot de la mairesse en page 3 et l'article en page 4 dans le journal municipal d'avril 2021, pour rechercher des personnes intéressées à s'impliquer sur un comité MADA (Municipalité Amie des Aînés);

CONSIDÉRANT que deux personnes ont manifesté leur intérêt pour siéger sur ledit comité :

- Madame Gisèle Côté
- Madame Jacinthe Mathieu

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Lauzon, appuyé par Robert Mayrand, et résolu, à l'unanimité de nommer mesdames Gisèle Côté et Jacinthe Mathieu au poste de citoyenne aînée.

Prendre note que le conseil municipal reconnaît que madame Jacinthe Mathieu est la conjointe du conseiller numéro 1, monsieur Harry Gow.

De ce fait, si ledit comité venait qu'à rémunérer ses membres, madame Jacinthe Mathieu pourrait continuer à siéger, mais à titre de bénévole.

Monsieur Harry Gow, conseiller numéro 1, reprend son siège.

Monsieur Harry Gow, conseiller numéro 1, fait acte de dénonciation en lien avec la résolution 2021-05-182, comme quoi il est le conjoint de madame Jacinthe Mathieu.

15.7 CHANTS DE VIELLES - ÉVÈNEMENT SUR L'EAU — QUAI FERDINAND-FECTEAU - AMARRAGE DE BATEAUX - DEMANDE

Résolution 2021-05-183

CONSIDÉRANT un événement organisez par Chants de Vieilles sur l'Eau le 3 juillet 2021;

CONSIDÉRANT que l'événement nécessite l'amarrage de bateaux sur le quai Ferdinand-Fecteau pour une période de huit (8) heures consécutives.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Mayrand, appuyé par Pierre Lauzon, et résolu, à l'unanimité, de permettre l'amarrage de bateaux reliés à l'événement organisé par Chants de Vieilles pour huit (8) heures consécutives plus de huit heures aux bateaux reliés à l'événement Chants de Vieilles sur l'eau, du 2 juillet au 5 juillet 2021.

16. SUJETS DIVERS

Aucun sujet.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune période de questions.

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 2021-05-184

Il est proposé par Bernard Archambault, appuyé par Robert Mayrand, et résolu, de lever la séance à 22 h 16.

En signant le présent procès-verbal, la mairesse est réputée avoir signé chacune des résolutions (article 142 (2) du Code municipal).



Chantal Denis
Mairesse



Véronique Piché
Directrice générale et secrétaire-trésorière

